

La Prière Comme Acte D'Adoration

<"xml encoding="UTF-8?>

Les traits spécifiques de La Législation de la Prière

Lorsque nous essayons d'exposer les objectifs spécifiques de la législation de la Prière, afin de mettre en évidence son rôle essentiel dans la vie du Musulman et sa place de pilier de la Religion, pilier sans lequel celle-ci ne peut tenir, nous devons tout d'abord rappeler ce que nous avons déjà dit dans notre exposé sur les objectifs généraux du système des rites en Islam, et présenter ensuite les détails de son application sur tout ce qui compose la prière: les récitations, les actes et gestes, les conditions etc...

L'enracinement des croyances et des concepts de l'Islam

Il ne fait pas de doute que tout concept moral qu'on veut enraciner chez l'être humain et faire refléter sur son comportement général doit avoir une sorte d'expression pratique. Et on peut dire à cet égard que la prière constitue une expression pratique qui incarne la plus importante des croyances et des concepts islamiques.

Mais avant d'introduire ces croyances et concepts, il nous faut remarquer comment s'opère cet enracinement? Il se réalise par l'expression concrète de tout ce qu'on peut exprimer de ces notions, et cette expression est accompagnée de la recherche insistante de la conscience ou de ce qu'on appelle la présence du coeur (ou de l'esprit), lors de chacun des mouvements et des récitations de la Prière. En principe le terrain propice à une telle présence de l'esprit est déjà préparé puisque tout acte de piété est conditionné par la quiétude, c'est-à-dire que l'esprit doit être dégagé de toutes préoccupations et concentré uniquement sur l'acte de piété qu'on s'apprête à accomplir. De plus le fait que l'acte de la Prière se répète pendant des heures sensibles, significatives ou évocatrices de chaque jour joue un rôle important dans la concentration comme nous allons le voir.



* SADER, Sayed Mohammad Baqer, Le système des rites en Islam, Publication de La Cité du Savoir, Traduit de l'anglais et édité par AL-BOSTANI, Abbas, Canada